

BUGGY'S RACING CLUB AVESNOIS.

Règlement intérieur 2011

Accès aux pistes.

- Peuvent utiliser les pistes, toutes personnes justifiant de son affiliation au club pour l'année en cours.
- L'accès au circuit bitume est interdit le jour de courses tout terrain et réciproquement.
- L'accès aux pistes ne sera toléré pour les véhicules à essence que s'ils sont munis d'échappement en état d'atténuer le bruit. La conduite des véhicules jugée comme dangereuse ou occasionnant trop souvent des dégâts aux autres, se verra sanctionnée d'une mise à pied momentanée du club pour le licencié.
- Vous pouvez utiliser les pistes dans n'importe quel sens, uniquement si vous êtes tout seul ou dans le cas contraire si vous vous êtes mis d'accord avec tous les autres pilotes présents.
- L'utilisation de la piste bitume est réservée aux personnes possédant un véhicule adapté.
- Les possesseurs de tout terrain peuvent utiliser la piste bitume uniquement si leur voiture est propre (pas d'herbe, de boue ou de terre sur la voiture et encore moins sur les roues). Comme cela a parfois été constaté cette année, nous ne tolérerons pas que certains utilisent volontairement les vibreurs comme tremplin ou les espaces verts comme surface de dérapage afin de laisser une belle couche de gomme sur la peinture verte que nous avons pris soin de réaliser parfaitement.

Cotisation et règlement.

- Le montant des cotisations est fixé par le bureau.
- La cotisation est fixée pour un an, son règlement est valable du premier janvier au 31 décembre.

Terrain, Entretien, Aménagement.

- Tous les membres du club sont tenus d'effectuer l'entretien des pistes et de ses infrastructures.
- Beaucoup de pilotes n'étant pas sur place, il nous est difficile de vous contacter lorsque nous travaillons. Mais, vous pouvez nous contacter pour participer lorsque vous venez passer une journée. Il y aura toujours bien un petit coup de pinceau à donner par-ci par-là.

Tableau de fréquences.

- L'utilisation de plus en plus courante des radios SPECTRUM simplifie énormément l'usage des Fréquences sur le site.
- Néanmoins, si vous possédez une radio « classique » vous devez vous assurer avant chaque démarrage que la Fréquence est inutilisée.
- Pour ce faire vous devez avoir en votre possession des pinces à linge avec des numéros correspondant à vos fréquences.

Exemple : Vous voulez rouler avec votre voiture et c'est la fréquence 41.120 que vous utilisez. Vous sortez la pince correspondant au 41.120 et vous allez la mettre à l'endroit correspondant sur le tableau de fréquence qui est fixé entre les deux pistes.

Lorsque vous avez terminé de rouler et que vous vous êtes assuré que votre émetteur est bien éteint, alors vous pouvez récupérer votre pince au tableau.

Supposons que pendant le temps que vous roulez, un autre pilote qui utilise la même fréquence que vous veut y déposer sa pince, il se rendra tout de suite compte que quelqu'un d'autre que lui utilise sa fréquence et il attendra donc logiquement que ce dernier arrête de rouler et reprenne sa pince avant de pouvoir lui même y déposer la sienne.

Autre solution, si vous voulez rouler ensemble, changer de fréquence.

Sanctions :

- Les sanctions envers un membre du club seront prises en réunion de bureau.
- Les sanctions encourues pour fautes graves, iront de la mise à pied momentanée à l'exclusion définitive du club.

Exemple de fautes graves dans l'enceinte du club: Insulte, bagarre, mise en danger de la vie d'autrui, non respect ou dégradation des infrastructures, discours politique ou à tendance raciale. Etc...

- Le bureau se réserve le droit d'exclure tout membre du club sans avoir à justifier sa décision vis à vis des autres adhérents.

Savoir vivre :

1. Des tables et des chaises sont parfois mises à votre disposition, nous vous demandons de les remettre à l'abri des intempéries lorsque vous avez terminé de rouler, et ce même si ce n'est pas vous qui les avez sorties. Ces différents matériels craignant fortement la pluie, nous vous demandons donc d'en prendre soin, ils ne seront pas remplacés s'ils sont détériorés.

2. Des poubelles sont mises à votre disposition, en aucun cas nous ne devons retrouver de détritrus par terre comme ça a été trop souvent le cas cette année aux abords des deux piste. (Ex : Nous retrouvons régulièrement des bidons de carburant ou des bouteilles d'eau vide sur les tables alors qu'une poubelle se trouve à côté.

Vous devez avoir le même respect sur le terrain que chez vous !

3. N'hésitez jamais à renseigner ou à conseiller quelqu'un en difficulté, nous avons tous un jour débuté et avons parfois été heureux de trouver quelqu'un en mesure de nous dépanner.

4. Dire bonjour lorsque vous arrivez sur le terrain n'est pas obligatoire mais n'a jamais tué personne. Que cela fasse réfléchir !

Accès au terrain :

- Depuis la création de la nouvelle piste bitume, l'accès ne se fait plus par la barrière qui donne directement sur la route mais par le stade de foot.
- Compte tenu de la fréquentation importante d'enfant à cet endroit, et aux abords des vestiaires,

la vitesse est limitée à 20 km/h.

- Vous n'avez en aucun cas le droit de permettre l'accès au terrain à une tierce personne non licenciée sans en avoir au préalable demandé l'autorisation au Président.
- L'accès aux véhicules sur la zone bitumée est strictement interdit et réservé uniquement :
 - Aux personnes venant livrer des choses à la buvette
 - Lors des travaux pour les caisses à outils ou matériel divers
 - Aux personnes handicapées.

Si vous ne répondez à aucun de ces critères les véhicules doivent impérativement rester sur le parking en herbe.

Cadenas :

- Chaque pilote doit refermer le terrain lorsqu'il arrive pour rouler mais aussi après son départ en brouillant le code du cadenas. **Ce code doit rester secret !!!**

Assurance :

- Nous conseillons fortement aux pilotes du club de prendre, au moins une licence Découverte afin d'être couvert en cas d'accidents, la licence accompagnateur est quant à elle réservée aux gens qui accompagnent ou qui se trouvent à l'intérieur du circuit.
- L'assurance club vous couvre que pour les accidents sur un tiers, pour tous les autres types d'accidents c'est votre responsabilité civile qui devra fonctionner, à moins que vous possédiez une licence fédérale.